

LA CPAM DE L'AIN MAINTIENT SES SERVICES PRIORITAIRES

En cette période particulière, **la CPAM de l'Ain met tout en oeuvre pour garantir la continuité de ses services**, notamment pour le versement des prestations (indemnités journalières, rentes ou pensions d'invalidité...).

Dans le même temps, **l'Assurance Maladie a le devoir de protéger chacun** du risque de contagion, c'est pourquoi nous veillons à limiter tous les contacts pour respecter les principes de confinement : les équipes sont en télétravail lorsque cela est possible et **tous les accueils sont fermés**.

De ce fait, **les agences d'Ambérieu-en-Bugey, Belley, Jassans-Riottier, Oyonnax, St-Genis-Pouilly, St-Maurice-de-Beynost et Valserhône sont actuellement fermées et ne peuvent assurer l'ouverture du courrier. C'est pourquoi, durant cette période, les boîtes aux lettres sont condamnées.**

Si vous souhaitez nous contacter ou transmettre des documents, vous avez plusieurs possibilités :

• **Le compte ameli à favoriser**

Nous vous recommandons pour toute demande ou démarche de vous **connecter à votre compte ameli** (disponible sur site web, application smartphone et tablette).

Vous pouvez ainsi utiliser les services du compte ameli, **24h/24 et 7jours/7**, notamment pour :

- suivre vos remboursements de soins,
- suivre vos délais de paiements des indemnités journalières,
- obtenir une attestation de droits ou un relevé d'indemnités journalières,
- actualiser une information personnelle (téléphone, adresse e-mail, adresse postale, coordonnées bancaires...),
- déclarer la perte ou le vol d'une carte Vitale et commander une carte,
- ...

Vous n'avez pas encore de compte ameli ?

Créer son compte ameli, c'est simple et rapide ! En 1minute30, suivez les instructions de cette vidéo de la CPAM de la Côte d'Or :

<https://www.youtube.com/watch?v=GIAXKqHno8>

• **Les boîtes mails locales pour certains documents**

Certains documents peuvent être envoyés **directement à votre CPAM locale par mail**. Les avis d'arrêt de travail, les formulaires pour les français de retour de l'étranger et les feuilles de soins papiers émises par les médecins remplaçants sont concernés.

- **Les avis d'arrêt de travail** avis_arret_travail.cpam011@assurance-maladie.fr
- **Les formulaires pour les français de retour de l'étranger** (1106 et 3705) formulaire_retour_etrange.cpam011@assurance-maladie.fr
- **Les demandes d'Aide Médicale d'État (AME)** ame.cpam011@assurance-maladie.fr
- **Les certificats médicaux d'accident du travail ou maladie pro.** cmatmp.cpam011@assurance-maladie.fr
- **Les feuilles de soins papier** feuilledesoins_remplacant_cpam011@assurance-maladie.fr
- **Les feuilles de soins en téléconsultation** teleconsultationAS.cpam011@assurance-maladie.fr

• Par courrier

Si vous souhaitez envoyer vos documents **par courrier**, adressez-les à **l'adresse unique** :

CPAM de l'Ain, 1 place de la Grenouillère, 01015 Bourg-en-Bresse Cedex

Pour toutes vos questions concernant les arrêts de travail en lien avec les mesures spécifiques liées au coronavirus, vous pouvez consulter notre **forum ameli** ou **ameli.fr**.

Vous pouvez également nous joindre par téléphone au 36 46 (service 0,06 €/min + prix appel)

Vous souhaitez plus d'informations de la CPAM de l'Ain ?

Vous pouvez nous suivre sur ameli.fr et sur les réseaux sociaux